



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
en date du 16 juin 2020

Ouverture de la séance à 18h00 dans la salle de la pesée aux grains

Etaient présents :

François Armengaud, Gérard Demay,
Annick Fourquet, Jean-Paul Manaud, José Moralès,
Sylvain Papazian, Olivier Crone, Régis Serdin, Patrick Timbart.

Absente excusée :

Paulette Fourcade a donné procuration à Patrick Timbart.

Absente :

Nadia Louafi

Secrétaire de séance : Olivier CRONE

1) **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 26 MAI 2020**

Le compte-rendu de la dernière séance **du 26 mai** a été approuvé.

2) **PRESENTATION DES 4 BUDGETS**

Les 4 budgets (Commune, Camping, CCAS, Lotissement) ont été présentés et discutés. Le Maire a présenté un récapitulatif des budgets mentionnant tous les travaux en cours ou à venir ainsi que le bilan financier.

Commune : 184 151.41 € reportés dont 29151 € en fonctionnement et 155000 € en investissement

Camping : 16 560.81 € reportés 16560.81 € en investissement

CCAS : 751.63 € reportés 751.63 € en fonctionnement

3) **AFFECTATION DES RESULTATS 2019 DES COMPTES ADMINISTRATIFS**

Il a été voté à l'unanimité la réaffectation des excédents de fonctionnement des comptes 2019 (Commune, Camping, CCAS) sur l'année 2020.

4) **VOTE DES TAUX D'IMPOSITIONS LOCALES 2020**

L'augmentation de 1% des Taux d'impositions locales (taxes foncières sur les propriétés bâties et taxes foncières sur les propriétés non bâties) a été votée à l'unanimité.

5) FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

La fixation du montant minimum des indemnités de fonction du maire et des adjoints a été votée à l'unanimité.

6) DELEGATION AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Il a été voté à l'unanimité la délégation au maire suivante :

- D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire ; cette délégation n'est donnée que pour des acquisitions destinées à réaliser des projets préalablement décidés par le Conseil municipal ;
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes juridictions.

Cette délégation annule la délibération du 26 mai 2020.

7) PROLONGATION DES CONTRATS CUI

Il a été voté à l'unanimité la prolongation d'un an des contrats CUI de 25h/semaine de M. Mario SERRADOR et de M. Daniel BOZEC.

8) DESIGNATION DE CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

Les conseillers municipaux suivants ont été désignés Délégués au camping :

Patrick Timbart
Gérard Demay
François Armengaud
Sylvain Papazian
José Morales
Annick Fourquet
Olivier Crone

Les conseillers municipaux suivants ont été désignés Délégués au CCAS :

Patrick Timbart
François Armengaud
Régis Serdin
Paulette Fourcade
Jean-Paul Manaud

9) DELIBERATION A SOUMETTRE

Il a été voté à l'unanimité :

- L'amortissement au camping des subventions d'équipement reçues en 2019 pour la construction des chalets (77010,72 € sur une durée de 15 ans) ;

- La demande de subvention 2020 au titre du FDAL et de la DETR pour les travaux de goudronnage et de réparation des ponts.

10) DESIGNATION DE DELEGUES ET DE RESPONSABLES

Les conseillers municipaux suivants ont été désignés délégués et responsables :

- Conseiller Défense et responsable des cérémonies du 8 mai et du 11 novembre :
Olivier Crone
- Contrôleur des listes électorales de la Commune : Régis Sardin
- Coordonnateur communal pour le recensement de la population en 2021 : Régis Sardin
- Responsables médiathèque : Nadia Louafi et Annick Fourquet
- Responsables Marché hebdomadaire : Paulette Fourcade et Gérard Demay
- Responsables Travaux : Gérard Demay, Sylvain Papazian, José Morales, Paulette Fourcade, Olivier Crone
- Responsables SIVE : Nadia Louafi et Patrick Timbart (Annick Fourquet suppléante)
- Responsable du site internet de la mairie : Nadia Louafi
- Responsable Cinéma : Jean-Paul Manaud
- Responsables Coupe de bois : José Morales et Sylvain Papazian
- Responsable Associations : Régis Sardin

6) Questions diverses

- Un jeune de 17 ans va pourvoir à un emploi d'été sur le mois de juillet (contrat de 25h/semaine) : PARENTI Baptiste
- La Brigade de Gendarmerie (8 personnels) restera opérationnelle sur la commune.

La séance est levée à 21h00